



République française
Département des Alpes-de-Haute-Provence
CCAS DE PEIPIN

REÇU À LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

22 AVR. 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Séance du mercredi 10 avril 2024

Date de la convocation: 27/03/2024

Membres en exercice : 11 *L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Frédéric DAUPHIN,*

Présents : 8

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Frédéric DAUPHIN, Gisèle JOSEPH, Dorothee DUPONT, Aurélie DURAND, Philippe SANCHEZ-MATEU, Joëlle BLANCHARD, Agnès LIZANA, Raymond PREVER-LOIRI

Représentés : Marie Claude PULCE, Alida SAMUEL

Absent : Christian BELLO

Secrétaire de séance : Dorothee DUPONT

2024_005 - Objet : Adoption du Budget 2024

Monsieur le Président soumet au Conseil d'administration les propositions budgétaires pour l'exercice 2024. Il rappelle que le document complet a été transmis aux administrateurs avec la convocation à la présente séance.

| | | |
|---|------------|--------------------|
| <u>Section de fonctionnement :</u> | Dépenses : | 5 100,00 € |
| | Recettes : | 45 336,40 € |
| Soit un budget excédentaire de : | | 40 236,40 € |

| | | |
|---|------------|-------------------|
| <u>Section d'investissement :</u> | Dépenses : | 0 € |
| | Recettes : | 3 034,05 € |
| Soit un budget excédentaire de : | | 3 034,05 € |

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité adopte le budget 2024 du Centre Communal d'Action Sociale.



République française
Département des Alpes-de-Haute-Provence
CCAS DE PEIPIN

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le Conseil d'administration :

- **DECIDE** de procéder au vote du Budget Primitif 2024 du CCAS, par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.
- **APPROUVE** le Budget Primitif 2024 du CCAS ci-dessus.

À Peipin, le 17 avril 2024

Dorothée DUPONT



Frédéric DAUPHIN

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 17 / 04 / 2024
et publié ou notifié
le 30 / 04 / 20 24